



Heures de travail pendant les heures de cours

Par **Saby Brovon**, le **20/10/2016** à **08:46**

Bonjour,

je suis actuellement étudiante et j'ai donc cours la journée. Travaillant en restauration rapide (type Macdonalds ou Subway) en contrat de 15h, j'ai des horaires de type restauration. Mon emploi du temps me permet rarement de travailler le midi mais je reste libre le soir et le weekend.

Le problèe arrive quand, là où je transmets mon emploi du temps à mon employeur, celui-ci me programme des heures de travail pendant les heures de cours. Je suis donc forcée de me faire remplacer ou d'échanger des créneaux horaires avec des collègues de travail.

Cependant je perds de nombreuses heures car je ne peux pas toujours être remplacée, et étant en contrat de 15h cela fait une grosse perte.

Je soupçonne mon employeur de me pousser vers la sortie étant donné que cela fait bientôt un an que j'y travaille et que je vais donc avoir des congés payés.

Quels sont mes recours pour éviter que cela arrive ?

Mon patron se doit-il de programmer mon temps de travail en dehors de mes heures de cours ?

merci

Par **P.M.**, le **20/10/2016** à **09:01**

Bonjour,

Tout dépend ce que prévoit le contrat de travail et s'il y est prévu que votre planning doit être établi en fonction de vos heures de cours sinon, vous ne pouvez pas faire grand chose sauf d'essayer de négocier et même qu'un avenant soit établi...

Il est à noter que vous avez acquis des congés payés dès l'embauche et que s'il n'ont pas été pris, l'employeur doit vous les régler en cas de rupture du contrat de travail dans le solde de tout compte...

Par **Saby Brovon**, le **20/10/2016** à **09:14**

Bonjour,

merci pour votre réponse rapide.

Je vais regarder ce que dit mon contrat de travail dans ce cas.

cordialement